

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 février 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET ; M. Michel CUBERTAFOND
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON

> Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Thierry MIGUEL
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Assistant à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.01

Procédure de recrutement d'une nouvelle directrice/d'un nouveau directeur général.e de l'Opéra de Limoges

Alain Mercier, directeur général, fera valoir ses droits à la retraite fin 2027.

Compte-tenu des délais nécessaires à la procédure de recrutement des directions des théâtres labellisés et conventionnés, il est nécessaire d'anticiper de façon suffisante afin de permettre la désignation d'une nouvelle direction générale et son installation dans de bonnes conditions de continuité du service.

Pour la nomination d'un nouveau dirigeant, conformément à l'article 15 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs de Théâtre Lyrique d'Intérêt National, signée par les partenaires financeurs publics de l'Opéra de Limoges, la structure doit mettre en œuvre une procédure de sélection assurant l'égalité de traitement des candidats et comportant :

- un appel public à candidatures, préparé en concertation avec les collectivités territoriales et l'État et validé par son instance de gouvernance compétente ;
- sur la base des lettres de candidatures, une présélection d'un nombre restreint de candidats, prenant en compte le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction, opérée par un comité de sélection comportant notamment des représentants des collectivités territoriales et de l'État ;
- l'élaboration par chaque candidat présélectionné d'une note présentant les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation du projet artistique et culturel de la structure ;
- la soutenance de ce projet devant un jury, composé dans la mesure du possible d'un nombre égal d'hommes et de femmes, comportant notamment des représentants des collectivités territoriales et de l'État ;
- la validation de la proposition du jury par l'instance de gouvernance de la structure.

Dans le respect de cadre et après consultation des partenaires financeurs publics qui ont émis un avis favorable, il vous est proposé de valider la composition du comité de sélection et le calendrier de la procédure en vue du recrutement d'une nouvelle directrice/d'un nouveau directeur de l'Opéra de Limoges.

1/ Composition du comité de sélection

Afin de garantir l'équilibre entre le niveau d'implication des collectivités et partenaires, la parité femme/homme et la démarche inédite d'association de la population, le comité de sélection serait composé de 14 voix délibératives et 2 voix consultatives réparties comme suit.

La Ville de Limoges disposerait de 7 voix :

- 5 élu.es au CA de l'Opéra dont obligatoirement le Président ou le Vice-Président délégué ;
- 1 direction générale des services ;
- 1 direction de la Culture et des Arts.

L'État disposerait de 2 voix :

- 1 direction (DRAC ou DRAD) ;
- 1 conseillère Musique et Danse.

La région Nouvelle-Aquitaine disposerait de 2 voix :

- 1 élu.e au CA de l'Opéra ;
- 1 direction de la Culture (spectacle vivant).

Le département de la Haute-Vienne disposerait de 1 voix :

- 1 direction de la Culture.

Les personnalités qualifiées seraient au nombre de deux (1 voix chacune) :

- 1 personnalité Opéra et musique ;
- 1 personnalité Danse.

Deux membres de la Coopérative citoyenne de l'Opéra (une femme, un homme) participerait au comité de sélection avec chacun une voix consultative.

En cas d'égalité la voix du Président ou Vice-Président délégué de l'Opéra serait prépondérante.

2/ Calendrier de la procédure

- 06 mars 2026 : diffusion de l'appel à candidatures par voie de médias spécialisés et réseaux professionnels ;
- 16 avril 2026 à minuit : date limite des dépôts de candidatures exclusivement par voie numérique sur l'adresse : recrutement.DG@operalimoges.fr ;
- Courant mai 2026 : le comité de sélection établira une liste restreinte des candidatures qui seront invitées à déposer un projet détaillé ;
- 20 juillet 2026 à minuit : date limite de retour des projets par les candidates/candidats de la liste restreinte ;
- Courant septembre 2026 : le comité de sélection auditionnera les candidates/candidats en entretien. S'il le juge nécessaire il pourra organiser un second entretien. A l'issue il proposera une candidate/un candidat au Maire de la Ville de Limoges ;
- Le Maire pourra recevoir la candidate/le candidat proposé.e ;
- Octobre 2026 : Validation de la nomination de la nouvelle directrice/du nouveau directeur de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges par le Conseil Municipal et par le Conseil d'Administration de l'Opéra.

La nomination sera rendue publique à l'issue de cette procédure. Aucune autre communication publique ne sera faite pendant la procédure. Le comité de sélection sera tenu à la confidentialité des informations et des échanges. La candidate/le candidat nommé.e prendra le titre de directrice générale/directeur général désigné.e.

La prise de fonction s'effectuera selon le calendrier suivant :

- 1er avril 2027 : temps partiel (1 jour par semaine) pour préparation de la saison 28/29 ;
- 1er septembre 2027 : prise de fonction à temps complet.

Le tuilage avec le directeur sortant s'effectuera jusqu'au 1er décembre 2027. Le directeur sortant assurera la programmation de la saison 27/28.

En accord avec la direction générale des services de la Ville de Limoges, il vous est proposé que le processus de recrutement soit centralisé et accompagné par la directrice de la Culture et des Arts de la Ville de Limoges pour le compte de l'Opéra.

Il vous est demandé d'approuver cette procédure de recrutement et d'autoriser son engagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

